

SMAEP MAILLÉ, DRACHÉ, MARCILLY, NOUÂTRE

RÉUNION DU 4 JUIN 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le quatre juin, à neuf heures trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué le 27 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Maillé, sous la présidence de Monsieur Bernard ELIAUME.

Etaient présents MM. ELIAUME Bernard, GRANGE Fabrice, VANDENDORPE Benoît, PICARD Cédric, BERNARD Xavier, JAHAN Francis, SOUBISE Mathieu, Mmes RAGUIN Nadine, LAFORCE Sophie, GUERIN Isabelle.

Etait absent excusé : M. BAUDÈRE Olivier.

Assistait à la réunion : M. MABILAT Valentin, responsable d'exploitation de SOGEA.

Secrétaire de séance : M. PICARD Cédric.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
2. Proposition de prise en charge du coût du surplus de consommation d'eau réalisé par les sinistrés de la crue pour le nettoyage de leurs locaux,
3. Election d'un 3^{ème} vice-président,
4. Questions et informations diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

2. PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE DU COUT DU SURPLUS DE CONSOMMATION D'EAU REALISE PAR LES SINISTRES DE LA CRUE POUR LE NETTOYAGE DE LEURS LOCAUX

Il est présenté la situation suite à la crue de la Vienne fin mars et le nettoyage réalisé par les sinistrés.

Après un recensement effectué par les communes concernées, il a été établi pour la commune de Nouâtre, 26 particuliers et 5 professionnels impactés, et pour la commune de Marcilly-sur-Vienne 6 particuliers et 5 professionnels impactés.

M. ELIAUME propose de faire un geste financier pour ces sinistrés en prenant en charge le coût du surplus de leur consommation d'eau occasionné pour le nettoyage de leurs locaux.

Il souhaite que l'aide du syndicat apparaisse sur la prochaine facturation de juillet. M. MABILAT fait part de la difficulté à établir rapidement le coût individuel de chaque sinistré.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de voter une enveloppe totale de 3 000 €, soit 60 € pour les particuliers et 120 € pour les professionnels.

3. ELECTION D'UN 3^{EME} VICE-PRESIDENT

Vu la délibération n° 2021-11 du 7 décembre 2021 du comité syndical fixant à trois le nombre de Vice-Présidents,

Considérant les élections municipales partielles sur la Commune de Nouâtre et à la désignation de nouveaux délégués au sein du syndicat,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Mme GARNIER Sophie en tant que 3^{ème} Vice-Présidente,

Vu la candidature de Mme LAFORCE Sophie à ces fonctions,

M. le Président propose au comité syndical de procéder à l'élection d'un nouveau 3^{ème} vice-président.

Résultats du premier tour de scrutin

- | | |
|---|----|
| a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 10 |

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	10
f. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAFORCE Sophie	10	Dix

Mme LAFORCE Sophie a été proclamé troisième vice-présidente et a été immédiatement installée.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Communication :

Projet de flyer à insérer avec la prochaine facture. La contribution des communes est souhaitable afin d'apporter des photos historiques en lien avec le syndicat (travaux du pont à Nouâtre, du château d'eau...). Les échanges de documentation se feront par mail avec les membres du syndicat. Documentation à fournir jusqu'à fin juillet.

La commune de Draché demande à ce qu'un courrier soit adressé au GAEC des deux Vals pour les informer de la reprise de la facturation. M. GRANGE, vice-président, se charge de transmettre ce courrier.

Le Président,
Bernard ELIAUME



Le secrétaire,
Cédric PICARD